

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 20 janvier 2017

**1<sup>ère</sup> Commission**

**N° CP-2017-1-1-4**

**Service instructeur**

Direction des finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
HABITATS DE HAUTE-ALSACE  
REHABILITATION THERMIQUE DE 88 LOGEMENTS A GUEBWILLER**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à HABITATS DE HAUTE ALSACE à hauteur de 100 % pour deux prêts d'un montant total de 3 184 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 88 logements situés 2 à 12 rue du Réservoir et 5 à 13 rue de l'Industrie à GUEBWILLER.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de HABITATS DE HAUTE-ALSACE relative à une demande de garantie d'emprunt pour les prêts PAM et Eco-Prêt d'un montant total de 3 184 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 88 logements collectifs locatifs situés 2 à 12 rue du Réservoir et 5 à 13 rue de l'Industrie à GUEBWILLER.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de subvention sur fonds propres par délibération en date du 16 décembre 2016.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 4 122 131,00 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt C.D.C.Eco-Prêt	1 584 000 €
Prêt C.D.C. PAM à taux fixe	1 600 000 €
Subvention FEDER	396 000 €
Subvention Commune	50 000 €
Subvention Département	290 400 €
Fonds propres	201 731 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 122 131,00 €</b>

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PAM ECO-Prêt</b>	<b>PAM</b>
Identifiant de la ligne du prêt	5159279	5159280
Montant du prêt	1 584 000€	1 600 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Pénalité du dédit	-	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Durée de la période	Annuelle	Trimestrielle
Taux de la période	0,5 %	0,2 %
TEG de la ligne du prêt	0,5 %	0,8 %
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	-	6 mois
Taux du préfinancement	-	0,8 %
Règlement des intérêts de préfinancement	-	Paieement en fin de préfinancement
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	25 ans	15 ans
Index	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur index	- 0,25 %	-
Taux d'intérêt <sup>1</sup>	0,5 %	0,8 %
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Modalité de révision	DL	Sans objet
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	-
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la politique départementale de l'habitat.

Les dispositions en la matière prévoient l'octroi d'une caution à 100 % sans prise de sûreté, pour le financement des opérations de réhabilitation thermique du parc existant (rapports CG-2013-3-1-3 du 21 juin 2013 et CG-2015-6-1-2 du 26 juin 2015).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN